Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

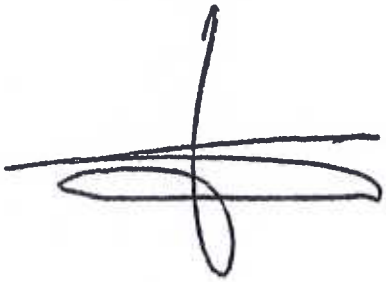
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

POLITIQUE DE LA VILLE

CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE 2026/2030

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

La convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité s'inscrit dans une logique de cohérence avec les grands axes stratégiques du Contrat de Ville 2024-2030, qui structurent les objectifs poursuivis à l'échelle nationale et locale. Elle est portée par l'Etat, la Ville de Vannes, le bailleur social Morbihan Habitat et l'Agglomération.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) vise à apporter des réponses concrètes, visibles et partagées aux enjeux du quotidien dans les quartiers prioritaires. À ce titre, ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer durablement le cadre de vie et la tranquillité publique dans les QPV, en agissant sur l'entretien, la propreté, la sécurité et l'usage des espaces publics et des parties communes.
- Soutenir la participation active des habitants, en encourageant leur implication dans les diagnostics, les décisions et la mise en œuvre des actions, pour faire émerger des réponses adaptées aux réalités locales.
- Favoriser le lien social et le vivre-ensemble, en accompagnant les initiatives collectives, les usages positifs de l'espace public et les coopérations de proximité.
- Renforcer l'efficacité et la coordination des interventions techniques, sociales et institutionnelles, à travers une gouvernance partagée et une articulation des compétences des différents acteurs : Etat, bailleur social, Agglomération, Ville, associations....

Le plan d'actions, présenté en annexe, sera décliné sur les années 2026/2030.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 11 décembre 2025,

Il vous est proposé :

- *d'approuver la convention de gestion urbaine de proximité présentée en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (G.U.S.P) DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) DE VANNES

Année 2026- 2030

PRÉFET DU MORBIHAN
Liberté
Égalité
Fraternité

GOLFE du MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

VANNES

morbihan habitat

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP) Ville de Vannes – 2026–2030

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre du Contrat de ville 2024–2030, la présente convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a pour objet de formaliser **l'engagement des partenaires** pour la période 2026–2030. Elle s'inscrit dans une dynamique **d'amélioration continue du cadre de vie, de renforcement du lien social et de coordination des interventions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV) de Vannes.

Issue d'une évolution de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), la GUSP s'attache désormais à **intégrer pleinement les dimensions sociales et partenariales de la gestion du quotidien**. Elle renforce la place des habitants dans la co-construction des actions, et privilégie une approche concertée, transversale et territorialisée pour traiter les dysfonctionnements repérés dans l'espace public et les parties communes, améliorer l'environnement urbain, et faciliter le vivre-ensemble, à travers une gouvernance partagée entre collectivités, bailleurs sociaux, services publics, associations et habitants.

La Ville de Vannes et la préfecture du Morbihan affirme dans cette convention leur volonté d'inscrire la GUSP dans une logique pleinement **opérationnelle**, visant à **répondre efficacement et rapidement aux préoccupations concrètes et quotidiennes des habitants**. Elle privilégie ainsi une approche de terrain, réactive, au plus proche des usages et des attentes, en complémentarité des politiques urbaines plus globales. L'objectif est d'agir **au service des habitants**.

Une évaluation à mi-parcours en 2030 permettra l'élaboration d'un avenant pour ajuster les objectifs et les actions jusqu'en 2030.

2. OBJECTIFS DE LA GUSP

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) vise à apporter des réponses concrètes, visibles et partagées aux enjeux du quotidien dans les quartiers prioritaires. À ce titre, ses objectifs sont les suivants :

- **Améliorer durablement le cadre de vie et la tranquillité publique** dans les QPV, en agissant sur l'entretien, la propreté (gestion des déchets), la sécurité et l'usage des espaces publics et des parties communes**,** avec une vigilance accrue portée à la domanialité et à la répartition claire des responsabilités entre acteurs
- **Soutenir la participation active des habitants**, en encourageant leur implication dans les diagnostics, les décisions et la mise en œuvre des actions, pour faire émerger des réponses adaptées aux réalités locales.
- **Favoriser le lien social et le vivre-ensemble**, en accompagnant les initiatives collectives, les usages positifs de l'espace public et les coopérations de proximité.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

- **Renforcer l'efficacité et la coordination des interventions techniques, sociales et institutionnelles**, à travers une gouvernance partagée et une articulation des compétences des différents acteurs (collectivités, bailleurs, services de l'État, associations...).

Cette nouvelle convention fait le choix d'une **GUSP agile, réactive et collaborative**, qui valorise les retours de terrain, les initiatives des habitants et l'engagement des partenaires. Elle entend sortir d'une logique descendante ou strictement institutionnelle pour faire de la GUSP **un levier d'action souple, opérationnel et co-construit**

- **Mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'un programme d'actions opérationnel, évolutif et ouvert à l'expérimentation**, permettant de tester de nouvelles formes d'intervention, d'impliquer différemment les habitants, et d'ajuster les réponses en fonction des retours de terrain. Cette approche encourage l'innovation locale et la souplesse, dans une logique d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins réels.

3. TERRITOIRES CONCERNÉS

- Quartier de Ménimur
- Quartier de Kercado
- Secteur La Bourdonnaye

Chaque quartier fait l'objet d'un diagnostic partagé permettant de définir des actions ciblées.

KERCADO

Contexte général

Le quartier de Kercado à Vannes, classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, regroupe plusieurs secteurs aux dynamiques variées (Henri Dunant, Plein Ciel, Kerarden, Armorique, Bon accueil et Montaigne). Fort de près de 3 382 habitants, il bénéficie d'un tissu associatif et d'équipements publics dense mais parfois peu identifié (Montaigne). Face aux fragilités sociales et aux enjeux du quotidien, la table de quartier vise à renforcer le lien entre habitants, acteurs locaux et institutions afin de co-construire des actions concrètes, visibles et adaptées aux besoins du territoire

Parole des habitants – Quartier Kercado (tables de quartier 2024-2025)

Les habitants de Kercado expriment un attachement fort à leur quartier, apprécié pour sa convivialité, ses espaces verts, ses équipements publics (écoles, médiathèque, piscine) et la mixité de sa population. Cependant, plusieurs difficultés récurrentes impactent leur quotidien et méritent une attention particulière dans le cadre de la GUSP.

Parmi les principaux enjeux identifiés figurent la sécurité des déplacements, en particulier aux abords de l'école Jacques Prévert et auprès de l'aire de jeux de Kerarden, où la circulation des deux-roues est

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

jugée dangereuse. La tranquillité publique reste un sujet de préoccupation (incivilités, nuisances sonores, feux d'artifice, sentiment d'insécurité dans certains espaces comme le parc des Vallons). Le manque de mobilier urbain, d'aires de jeux et d'espaces sportifs est également souligné, tout comme les dégradations des bâtiments, les difficultés liées au logement (logements trop petits, mal isolés) et la précarité énergétique.

Enjeux à intégrer dans la GUSP :

- **Mobilité & sécurité** : sécuriser les trajets scolaires, limiter la vitesse, mieux encadrer la circulation des deux-roues et également des trottinettes.
- **Tranquillité publique** : renforcer la médiation et améliorer les conditions d'accès aux halls (interphones, badges).
- **Cadre de vie** : renforcer l'entretien, créer plus d'espaces ludiques et sportifs, valoriser les espaces verts et retravailler les aires de jeux.
- **Lien social & participation** : encourager les initiatives habitantes (jardins, compost, art urbain), relancer des projets culturels et intergénérationnels. Mais également la pratique sportive dans l'espace public.
- **Habitat & précarité énergétique** : Maintenir un suivi partenarial des situations individuelles et une observation commune du parc social.
- **Visibilité des acteurs locaux** : améliorer la signalétique et l'affichage des associations dans l'espace public.

MENIMUR

Situé au nord-ouest de Vannes, Ménimur est un quartier en transformation, marqué par une histoire forte de rénovation urbaine depuis sa création dans les années 1960 en tant que ZUP, puis en 2014 avec le programme ANRU 1 et aujourd'hui avec une densification urbaine importante et remarquable. Quartier prioritaire de la politique de la ville, il comptait 2 915 habitants en 2020, dont la moitié vivent sous le seuil de pauvreté.

Les habitants expriment une réelle envie de s'impliquer dans la vie locale et d'agir pour améliorer leur cadre de vie. Ils souhaitent davantage d'espaces de rencontre, d'événements collectifs, d'ateliers pratiques et de lieux d'expression citoyenne. Toutefois, des freins persistent : manque de temps, absence de suivi des actions, sentiment de non-prise en compte de leur parole, et déficit de communication.

Résumé de la parole habitante – Quartier de Ménimur (2024–2025)

Le quartier de Ménimur bénéficie d'un tissu résidentiel dense, de nombreux équipements publics et d'une forte dynamique habitante. Les retours exprimés lors des temps de concertation révèlent une volonté claire des habitants d'être acteurs de leur cadre de vie, à travers des projets collectifs, festifs ou solidaires. Plusieurs enjeux persistent : amélioration du cadre de vie (mobilier, végétalisation, gestion des déchets), sécurisation des déplacements, valorisation des initiatives, ainsi qu'un besoin de suivi renforcé des problématiques liées au logement et à la précarité. La GUSP devra favoriser une communication de proximité, encourager les initiatives habitantes et renforcer le lien entre habitants, bailleurs et institutions, en veillant à mieux valoriser les actions menées dans le quartier.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

Enjeux à intégrer dans la GUSP – Quartier de Ménimur

1. **Renforcement de la participation habitante**
   Favoriser l'implication des habitants dans la vie du quartier en développant des espaces de dialogue, des temps festifs et des ateliers collectifs. Mieux associer les habitants aux décisions locales et renforcer la valorisation et le suivi des actions menées. Améliorer la communication de proximité via des outils adaptés (courriers, SMS, relais locaux...).
2. **Amélioration du cadre de vie et de l'environnement partagé**
   Répondre aux attentes en matière de propreté, d'aménagements paysagers et de mobilier urbain (bancs, aires de jeux, tables, ombrières...). Sécuriser les déplacements, notamment aux abords des écoles, et encourager la création d'espaces conviviaux. Mieux encadrer l'usage des espaces collectifs (présence de chiens, déchets…).
3. **Accessibilité et dynamisation des services et commerces de proximité**
   Améliorer l'offre de stationnement, la lisibilité de la signalétique, les équipements pour vélos (arceaux, réparation, sécurisation), et renforcer l'accessibilité des services. Encourager la diversification commerciale et soutenir les initiatives d'animation (marchés, événements…).
4. **Accompagnement des publics vulnérables**
   Développer des actions de médiation, de prévention et de soutien à destination des publics isolés ou en difficulté (personnes âgées, familles, jeunes adultes). Proposer des solutions alternatives au numérique pour garantir l'accès aux droits et à l'information pour tous.
5. **Suivi et amélioration des conditions d'habitat**
   Renforcer la coordination opérationnelle entre les services de la Ville et le bailleur pour assurer un suivi partagé des signalements concernant les parties communes et les abords extérieurs, améliorer la lisibilité des interventions et garantir une meilleure information aux habitants.

LA BOURDONNAYE

En complément des quartiers classés en politique de la ville, la Ville de Vannes portera une attention particulière au secteur de la **Bourdonnaye**, reconnue par l'Etat **poche de pauvreté persistante**, bien que non intégré au périmètre des QPV.

Situé au Nord de la ville, en lisière du quartier de Ménimur, le quartier de la Bourdonnaye se compose majoritairement d'un **ensemble de logements sociaux en retrait de la voirie principale**, enclavé entre des zones pavillonnaires, des équipements scolaires et des axes de transit. Ce secteur cumule plusieurs fragilités : **précarité sociale marquée**, **repli des habitants**, **manque d'espaces de vie partagés**, et **peu de présence associative ou d'animation de proximité**.

Sur le plan urbain, l'organisation en impasse et le faible traitement des abords renforcent un sentiment d'isolement et une **image dégradée du quartier**. Dans ce contexte, les objectifs de la GUSP doivent également intégrer la Bourdonnaye à travers une observation active, un accompagnement renforcé du bailleur, et une dynamique de lien avec les habitants, même en l'absence de financements fléchés au titre de la politique de la ville. L'approche GUSP offre un cadre pertinent pour amorcer une présence coordonnée des acteurs et initier des démarches d'amélioration du cadre de vie dans ce secteur en veille.

4. LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA GUSP

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

➢ Une vision par quartier

Des enjeux fortement marqués apparaissent dans un quartier mais peu présents de l'un à l'autre. Afin de s'ancrer dans un cadre opérationnel et rapide de réponse aux attentes des habitants. Il semble pertinent d'introduire des axes spécifiques pour chaque quartier. Cela permet de répondre avec justesse aux réalités de terrain. Par exemple, une forte mobilisation habitante sur les questions de cadre de vie et de végétalisation peut légitimer un axe spécifique à Ménimur autour des aménagements paysagers participatifs, tandis qu'un axe renforcé autour de la tranquillité publique et de la médiation pourra être davantage développé à Kercado. Cette logique d'adaptation locale garantit que les domaines d'intervention de la GUSP soient pleinement cohérents avec les attentes exprimées, les dynamiques d'acteurs et les priorités identifiées quartier par quartier.

Quartier Kercado	**Quartier Ménimur**
Cadre de vie & environnement • Valorisation et entretien des espaces verts (pins parasols, pieds d'immeubles). • Mise en place de jardins partagés, composteurs collectifs. • Mobilier urbain : manque de bancs, tables, aires de jeux supplémentaires. • Gestion des déchets et dégradations régulières (poubelles, propreté). **Mobilité & sécurité** • Sécurisation des trajets scolaires (école Jacques Prévert). • Réaménagements demandés : ralentisseurs, élargissement des trottoirs. • Régulation du trafic de scooters dans les parcs (Kerarden). • Problèmes de stationnement aux abords des écoles et mosquées. **Tranquillité publique** • Incivilités, sentiment d'insécurité, trafic de stupéfiants en points sensibles. • Présence attendue des forces de l'ordre et de médiateurs. • Problèmes d'interphones et de badges : travail à coordonner avec le bailleur **Vie associative & information** • Manque de visibilité des associations du quartier. • Besoin de supports d'information dans les halls et copropriétés privées.	**Participation citoyenne** • Forte appétence pour les événements collectifs, ateliers, animations. • Freins : faible communication, manque de valorisation des actions menées, sentiment de ne pas être entendu. • Demande de communication multicanale (affiches, SMS, relais habitants). **Cadre de vie & espaces publics** • Attentes en matière de végétalisation (fleurs, arbres), ombrages, mobilier urbain. • Gestion des déchets à améliorer (poubelles fermées, composteurs). • Espaces dégradés ou non utilisés à cause des chiens (cours d'immeubles). • Propreté des abords et cages d'escalier (secteur Ménimur Sud). **Mobilité & circulation** • Vitesse excessive sur plusieurs axes (Claude Monet, Renoir, Degas…). • Problèmes de stationnement après réhabilitation. • Conflits d'usages entre voitures et cyclistes. • Manque de stationnement vélo sécurisé et de réparateurs en libre-service. **Services & commerces** • Appréciation des services présents, mais besoin de diversification (restauration, fleuriste…).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

• Propositions : totems, vitrines, panneaux partagés. **Lien social & initiatives habitantes** • Attente de projets participatifs autour du végétal, de l'art et de l'animation. • Besoin d'associer les habitants en amont des projets. • Fort potentiel de projets intergénérationnels. **Habitat & précarité énergétique** • Interrogations sur les charges, qualité thermique et suivi technique. • Attentes fortes vis-à-vis des bailleurs pour plus de transparence.	• Volonté de dynamiser la vie commerciale (événements, marchés…). • Signalétique à renforcer et bornes de recharge à implanter. **Accompagnement des publics vulnérables** • Isolement numérique de certains publics (notamment personnes âgées). • Demande d'alternatives physiques (affichages, permanence d'accès aux droits). • Attente d'actions de prévention (addictions, soutien psycho-social…). **Habitat & gestion technique** • Signalements d'humidité, de vétusté, de dégradations dans les logements sociaux. • Attentes de coordination avec le bailleur pour les réparations, charges et usages des cours intérieures. • Demande de meilleure concertation sur les travaux et aménagements.

Cohérence stratégique et déclinaison opérationnelle

➢ **Une vision commune**

La convention GUSP s'inscrit dans une logique de cohérence avec les **grands axes stratégiques du Contrat de Ville** 2024–2030, qui structurent les objectifs poursuivis à l'échelle nationale et locale :

- Axe 1 : Veiller à la qualité des espaces publics et en faire des espaces de vie permettant le lien social ;
- Axe 2 : Désenclaver les quartiers en améliorant les logements et les parties communes des immeubles du parc social ;
- Axe 3 : Mieux coordonner les interventions au titre du CSI et du CLSPD ;
- Axe 4 : Intégrer les logiques de transitions écologiques dans les QPV et en faire un vecteur de lien social.

Ces axes constituent la **colonne vertébrale** des bilans et de l'évaluation de la GUSP.

En parallèle, l'expérience de terrain, les échanges entre acteurs et les enseignements des diagnostics (en marchant, tables de quartier…) ont permis d'identifier **huit axes transversaux**, communs, mais déclinables selon les réalités de chaque quartier. Ces axes opérationnels constituent une **grille de lecture partagée** pour guider la mise en œuvre des actions de proximité.

Ils permettent de :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

- **Décliner concrètement les orientations du Contrat de Ville,**
- **Structurer le travail partenarial,**
- **Ancrer les interventions dans les dynamiques habitantes.**

Axes transversaux communs aux territoires GUSP :

Les axes transversaux retenus dans le cadre de la GUSP structurent une réponse partagée aux enjeux communs identifiés — participation des habitants, tranquillité publique, gestion des espaces communs, amélioration du cadre de vie.
Leur mise en œuvre s'adapte toutefois aux réalités propres à chaque quartier : les actions menées à Ménimur ou à Kercado tiennent compte des besoins exprimés localement, des dynamiques habitantes et du contexte urbain spécifique. Cette approche garantit une intervention concertée, ciblée et ancrée dans les particularités de chaque territoire.

1. Renforcement de la communication de proximité (outils adaptés, relais de terrain)
2. Co-construction des projets avec les habitants dès la conception
3. Suivi technique partagé des réclamations bailleurs / services municipaux
4. Gestion concertée des espaces communs et extérieurs
5. Valorisation des initiatives locales (visibilité, reconnaissance, accompagnement)
6. Veille sur la tranquillité publique et présence des médiateurs / forces de l'ordre
7. Amélioration de la signalétique, du stationnement et de la sécurité des déplacements
8. Favoriser la mixité des usages dans les espaces publics (ados, seniors, enfants, familles)

Cette double grille (stratégique et opérationnelle) garantit une mise en œuvre **cohérente, ciblée et contextualisée** des actions GUSP, et permet une évaluation partagée et évolutive.

5. GOUVERNANCE PARTENARIALE

Les modalités de travail liées à la GUSP s'inscrivent dans une temporalité continue tout au long de l'année. Elles articulent une approche ancrée dans le quotidien, avec des points d'étape réguliers menés en lien avec les habitants, et des temps de travail en groupes constitués, favorisant la mise en relation des services et des différents niveaux de décision territoriale. Cette dynamique se traduit par des temps de suivi trimestriels, un bilan annuel d'évaluation, ainsi que des réflexions sur des projets à temporalité variable.

5.1 L'implication des habitants

L'implication des habitants constitue un levier essentiel de réussite pour la démarche GUSP. Cependant, cette implication ne peut être décrétée ; elle repose sur un processus progressif, nourri à la fois par les retours ponctuels des habitants et par un besoin exprimé de collectif, qui peut trouver une traduction dans la structuration d'espaces tels que les conseils citoyens.
De nombreuses initiatives portées par les habitants ou les associations contribuent déjà, dans les QPV, à l'amélioration du cadre de vie. Il est donc essentiel de reconnaître et de s'appuyer sur ces dynamiques existantes.
Dans cette logique, la présente convention prévoit l'implication d'habitants volontaires, mobilisés en tant qu'experts d'usage notamment dans le cadre des diagnostics en marchant et des tables de quartier, voire d'ateliers thématiques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

La GUSP ne doit pas représenter une sur sollicitation des habitants, mais s'inscrire dans une dynamique de participation adaptée, en lien avec des démarches existantes d'"aller vers", ou avec les groupes thématiques animés par les acteurs associatifs et institutionnels présents sur les quartiers.

5.2 Comité de pilotage

- Préfet du Morbihan ou son représentant
- Ville de Vannes (Maire-adjoint Politique de la Ville) – Représentant
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) - Représentant
- Morbihan Habitat
- Délégués des conseils citoyens (à l'avenir) / Représentant des locataires
- DSU
- Elus liés aux thématiques de la GUSP

Missions :

Le comité de pilotage assure le pilotage stratégique de la démarche GUSP. Il valide les orientations et les priorités d'intervention, suit l'avancée des actions, et prend connaissance des bilans et points d'étape proposés par les partenaires. Il veille à la bonne articulation de la GUSP avec les autres démarches menées dans le cadre du Contrat de ville, notamment en matière de participation citoyenne, d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale. Il joue un rôle de coordination entre les institutions, le bailleur, les services municipaux, les habitants et les acteurs de terrain. Le comité peut également être saisi pour arbitrer des désaccords ou appuyer des ajustements nécessaires à la mise en œuvre du programme. Espace de dialogue inter-partenarial, il garantit la cohérence et la continuité de la démarche sur les territoires concernés.

Le comité de pilotage se réunit à un rythme biannuel. Il peut toutefois être convoqué de manière exceptionnelle à l'initiative de l'un des membres représentés, en fonction des besoins.

5.3 Comité technique

- Délégué(e) du Préfet
- DDTM
- Services DSU,
- Services de la ville – Associés aux enjeux
- GMVA - Services GMVA associés aux enjeux
- Services de proximité des bailleurs
- Acteurs associatifs
- Habitants référents et représentants des locataires (si volontaires)

Le comité technique se réunit de manière **bisannuelle**. Il constitue l'instance opérationnelle de la GUSP, assurant le **suivi régulier du plan d'actions**, le partage d'informations entre partenaires et la coordination concrète des interventions sur le terrain.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

Les séances peuvent faire l'objet d'une **organisation en groupes de travail thématiques** (mobilité, propreté, tranquillité, animation des espaces, etc.), en fonction des besoins identifiés sur les territoires ou des problématiques remontées par les habitants. Cette souplesse permet d'impliquer les bons acteurs au bon moment et de favoriser une approche ciblée et efficace.

Missions :

Le comité technique veille à la mise en œuvre des actions programmées, à leur suivi et à leur ajustement si nécessaire. Il facilite les échanges entre acteurs de proximité et assure la remontée d'informations vers le comité de pilotage. Il peut également être force de proposition pour faire émerger de nouvelles actions ou identifier des freins à lever. En ce sens, il constitue un **espace de coopération opérationnelle** au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants

6. PROGRAMME D'ACTIONS 2026–2030

Un programme d'actions est élaboré chaque année à partir des diagnostics en marchant, des tables de quartiers, des remontées habitantes et des propositions des partenaires. Il s'enrichit également des apports issus d'ateliers thématiques, en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre de la GUSP.

Voir annexe 1 (tableau de programmation)

7. ARTICULATION AVEC LA TFPB

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sont pleinement intégrées à la démarche GUSP. Cette articulation repose sur une logique de **complémentarité et de cohérence d'intervention sur le cadre de vie**, entre les actions portées par le bailleur et celles conduites dans le cadre de la politique de la ville.

Un **suivi technique des contreparties bailleurs** est assuré à **un rythme trimestriel**, en lien avec les partenaires du contrat de ville, permettant de faire le point sur l'état d'avancement des actions programmées, d'identifier les ajustements à opérer et de garantir une mise en œuvre effective des engagements. Un **bilan annuel** est également réalisé, à la fois quantitatif (via la plateforme QuartiersPlus) et qualitatif, afin d'évaluer les résultats au regard des priorités fixées.

La présente convention GUSP s'appuie sur la convention spécifique TFPB 2026-2030 signée avec Morbihan Habitat, qui définit les modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation du programme d'actions. Cette dernière prévoit notamment :

- Une **co-construction annuelle du programme d'actions** éligibles à la TFPB, à partir des **diagnostics territoriaux partagés** et des **priorités identifiées collectivement** ;
- La **mobilisation d'un groupe de suivi restreint**, composé de la Ville, de GMVA, de l'État, du bailleur et de représentants d'habitants, garant de la pertinence et de l'efficacité des actions ;
- Une **coordination renforcée avec les démarches de participation habitante**, telles que les diagnostics en marchant et les tables de quartier ;
- La **mobilisation minimale de 10 % de l'abattement** au profit d'actions favorisant la **participation citoyenne et l'amélioration du cadre de vie**, en lien avec le tissu associatif ou directement avec les habitants.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

Cette articulation permet de faire de la TFPB un **levier concret de la GUSP**, en soutenant des actions de proximité qui améliorent la qualité de vie dans les quartiers tout en renforçant la dynamique partenariale et la place des habitants.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

- **Suivi annuel** : bilan technique et financier présenté en comité de pilotage.
- **2027** : évaluation qualitative et quantitative pour ajuster les objectifs jusqu'à 2030.

9. FINANCEMENT

- Ville de Vannes : moyens de droit commun + financements Contrat de ville
- GMVA : appui technique et financier
- Bailleurs : TFPB + droit commun
- État : dotations Contrat de ville

10. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.
Elle pourra être reconduite à l'issue de cette période, sur la base d'une évaluation globale. Par la suite, elle pourra être renouvelée pour une nouvelle période de trois ans, jusqu'à l'échéance du Contrat de ville.

Les annexes de la présente convention précisent :

- Les **territoires concernés par la démarche GUSP**,
- Le **tableau de programmation** et les **fiches actions**, élaborés selon un modèle prédéfini.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

11. SIGNATURES

Pour la Ville de Vannes : Le Maire / Le Maire-Adjoint Politique de la Ville

Pour GMVA : Le Président

Pour Morbihan Habitat : Le Directeur Général

Pour l'Etat : Le Préfet du Morbihan

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

ANNEXE 1 : Tableau de programmation GUSP

Thématiques	**Axes identifiés**	**Public bénéficiaire**	**Acteur GMVA / Ville / Bailleur/ Associations** (Partenaires mobilisables)	**Champs de compétence ciblé**	**Axe territorial GUSP**	**Financement mobilisable**	**Maîtrise d'ouvrage** (Pilote)
ACTIONS CONCRETES // CADRE GUSP							
Cadre de vie	Entretien des espaces verts et propretés des parties communes	Tous habitants	Bailleur Ville de VANNES	Propreté Cadre de vie	**Gérer** de manière concertée les espaces communs et extérieurs	**ATFPB** Ville de Vannes GMVA (encombrants)	Bailleur
Cadre de vie	Améliorer le cadre de vie et l'espace public	Tous habitants	Bailleur Service techniques Associations locales Ecoles Ville de Vannes	Espace public Petite enfance Education Aménagement urbain	**Co-construire** les projets avec les habitants dès la conception	**ATFPB** Ville de Vannes	Bailleur
Prévention, tranquillité et sécurité	Renforcer la sécurité et la prévention dans les quartiers par une coordination active entre les habitants, les services municipaux et les partenaires institutionnels, afin de prévenir les incivilités et d'améliorer le cadre de vie	Tous habitants	Police municipale Police nationale Acteurs de prévention Bailleur Services sociaux CLSPD	Sécurité et prévention	**Veiller** à la tranquillité publique et à la présence des médiateurs / forces de l'ordre	**Ville de Vannes** Etat (FIPDR) GUSP (besoin de coordination)	Ville de Vannes
Lien social	Promouvoir et soutenir les initiatives locales, en réponse à la forte attente des habitants	Tous habitants	Ville de Vannes Associations locales Habitants	Animation Lien social Communication	**Valoriser** les initiatives locales (visibilité, reconnaissance, accompagnement)	**ATFPB** Fond parti. Habitant Ville de vannes AAP Budget participatif	Ville de Vannes
Habitat	Maintenir un suivi partenarial des situations individuelles et une observation commune du parc social.	Locataires bailleurs	Bailleur Compagnons bâtisseurs Services sociaux	Habitat	**Assurer** un suivi technique partage des réclamations habitants / bailleurs	**Bailleur** GMVA (PLH)	Bailleur
ACTIONS A CONSTRUIRE // 2026							
Mobilité et sécurité	Sécuriser les trajets scolaires	Enfants Familles	Ville De Vannes Gmva Association Parents Eleves Ecoles	Mobilité, voirie Education	**Améliorer** la signalétique, le stationnement et la sécurité des déplacements	**Ville de vannes** Départements	Ville de vannes
Cadre de vie	Améliorer le cadre de vie et l'espace public à Kercado en renouvelant les aires de jeux et en adaptant leurs usages pour les rendre inclusives, accessibles et modulables	Enfants Familles	Bailleur Service techniques Associations locales Ecoles Ville de Vannes	Espace public Petite enfance Education Aménagement urbain	**Co-construire** les projets avec les habitants dès la conception	**ATFPB** Budget participatif Fond participation habitants Ville de Vannes	Bailleur
Espace public	Réguler la vitesse excessive sur les axes de circulations routiers au sein de QPV	Tous habitants	Villes de vannes GMVA Bailleur	Mobilité	**Améliorer** la signalétique, le stationnement et la sécurité des déplacements	**Ville de Vannes** Budget participatif	Ville de Vannes

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL61-DE

Espace public	Clarifier la domanialité des terrains pour garantir un entretien régulier	Tous habitants	Ville de Vannes Bailleur Département	Espace public Voirie Espace vert	**Gérer** de manière concertée les espaces communs et extérieurs	Ville de Vannes Bailleur	Bailleur Ville de vannes
Commerces et services	Expérimenter de nouvelles formes d'offre alimentaire telles que le vrac, l'épicerie solidaire ou les marchés de soirée. (Kercado)	Tous habitants	Associations locales Ville de vannes Bailleurs	Commerce Economie	**Valoriser** les initiatives locales (visibilité, reconnaissance, accompagnement)	**ATFBP** AAP Budget participatif Quartier en transition	Ville de Vannes GMVA
AMBITIONS STRUCTURANTES // 2030 - …							
Mobilité et sécurité	Promouvoir les mobilités douces dans les quartiers, en intégrant les besoins des personnes âgées et des enfants dans l'aménagement de l'espace public	Séniors Enfants	Ville de Vannes Bailleur	Mobilité Voirie / Accessibilité Aménagement urbain / développement durable	**Améliorer** la signalétique, le stationnement et la sécurité des déplacements	**GMVA** **Ville de Vannes** AAP Région Fondation	Ville de vannes
Cadre de vie	Promouvoir la transition écologique dans le quartier en développant des initiatives de mobilité douce et des actions de sensibilisation à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.	Tous habitants	Associations locales Ville de vannes Bailleur Etablissements scolaires Entreprises locales GMVA	Environnement Développement durable Déchets	**Favoriser** la mixité des usages dans les espaces publics (ados, seniors, enfants, familles)	**ATFPB** GMVA Budget participation Fondations	Ville de Vannes GMVA
Cadre de vie	Favoriser l'attractivité et l'esthétique des quartiers à travers l'aménagement paysager et la présence d'art dans l'espace public	Tous habitants	Bailleur Ville de Vannes GMVA Associations	Culture Aménagement urbain	**Favoriser** la mixité des usages dans les espaces publics (ados, seniors, enfants, familles)	**Ville de Vannes** **ATFPB** Budget participatif Fond participation habitants	Bailleur Ville de Vannes (Foncier déterminant)
Espace public	Renforcer la concertation des habitants dans le cadre du projet Kercado 2040 et coordonner les services de l'État pour un éventuel ANRU 3, afin d'orienter durablement les transformations et les aménagements du quartier	Tous habitants	Conseils citoyens Associations locales Bailleur Etat	Urbanisme Aménagement urbain Participation citoyenne	**Co-construire** les projets avec les habitants dès la conception	**Ville de Vannes** Bailleur	Ville de Vannes Bailleur (co-pilotage, groupement de commande)
Espace public	Encadrer le stationnement des véhicules de chantier pour garantir l'accès aux places destinées aux habitants sur l'espace résidentiel.	Locataires bailleurs	Entreprises de chantier Conseil citoyen Bailleur Ville de Vannes	Mobilité Stationnement	**Gérer** de manière concertée les espaces communs et extérieurs	**Droit commun - Bailleur** Ville de Vannes GMVA	Bailleur (espace résidentiel)
Lien social	Adapter le quartier aux besoins des personnes âgées, en développant des services de proximité (santé, mobilité, commerces, activités sociales) et en favorisant la participation sociale et intergénérationnelle	Séniors	Ville de Vannes Associations locales Bailleur Services de santé	Séniors et solidarités	**Favoriser** la mixité des usages dans les espaces publics (ados, seniors, enfants, familles)	**Ville de vannes** Etat AMI	Ville de Vannes
Commerces et services	Mettre en place une veille pour garantir le maintien d'un centre de quartier (Kercado) commerçant avec une offre de services.	Tous habitants	Ville de Vannes GMVA Associations Commerçants Bailleurs	Commerces	**Valoriser** les initiatives locales (visibilité, reconnaissance, accompagnement)	**Ville de vannes** GMVA Banque des territoires	GMVA Ville de Vannes